

**Table ronde de la CITES : « La finance durable au service des espèces sauvages – Conservation de l'éléphant d'Afrique »
27-28 octobre 2022, siège du PNUÉ (Gigiri, Nairobi)**

Résumé de séance

Le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a organisé une table ronde sur le sujet « La finance durable au service des espèces sauvages – Conservation de l'éléphant d'Afrique », les 27 et 28 octobre à Nairobi, au Kenya. Cette table ronde a été financée par l'Union européenne et le Royaume-Uni. L'ordre du jour de la réunion est disponible en fin de rapport.

Plus de 50 personnes étaient présentes, 10 autres participant à distance. Les organes de gestion CITES de 24 États africains de l'aire de répartition étaient représentés. Étaient également invités un petit nombre de spécialistes directement impliqués dans les mécanismes et solutions de financement durable pour la conservation des espèces sauvages et des ressources naturelles, ainsi que plusieurs pays donateurs potentiels. Une liste des participants est incluse à la fin de ce rapport.

Jour 1 – 27 octobre 2022

Séance d'ouverture

Lors de la séance d'ouverture, trois orateurs ont souhaité la bienvenue aux participants. Ivonne Higuero, Secrétaire générale de la CITES, a ouvert la séance et remercié les participants d'avoir fait le déplacement depuis un si grand nombre d'États de l'aire de répartition, en cette période chargée de l'année. Mme Higuero a évoqué les origines de l'atelier et souligné l'importance de trouver des solutions financières viables qui aideraient les États de l'aire de répartition à relever les défis auxquels ils sont confrontés dans le domaine de la conservation. Elle a remercié l'UE pour son financement, qui a permis d'organiser l'atelier. Elle a conclu son allocution en déclarant que l'objectif ultime de cet atelier était de donner aux organes de gestion les moyens de devenir de meilleurs partenaires commerciaux pour les investisseurs qui souhaitent participer à la conservation des espèces sauvages.

Lisa Farroway, directrice du Programme mondial pour la vie sauvage de la Banque mondiale, a également souhaité la bienvenue aux participants. Elle a évoqué l'importance des économies fondées sur la nature et les conversations menées au niveau mondial sur le financement de la conservation de la biodiversité. Elle a également abordé les possibilités de financement offertes par le FEM-8 et sa nouvelle priorité de financement : la conservation des espèces sauvages pour le développement.

Haruko Okusu, responsable de l'Unité de sensibilisation et de gestion des projets, du Secrétariat CITES, était la dernière à intervenir lors de cette séance d'ouverture. Elle a présenté le mandat de la table ronde, décrit dans les décisions 18.4 - 18.11, *Accès aux finances*. Elle a ensuite présenté les objectifs de la table ronde : (1) examiner les besoins et les préoccupations en ce qui concerne le financement des efforts de conservation ; (2) étudier des exemples de solutions et d'initiatives de financement, dans le domaine de l'environnement en général, qui pourraient être utilisées pour assurer la conservation de l'éléphant d'Afrique ; et (3) discuter des facteurs qui permettraient aux États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique de devenir de meilleurs partenaires commerciaux pour la communauté des donateurs/investisseurs. Parmi les résultats attendus de cette table ronde, citons notamment une meilleure connaissance et un partage renforcé des initiatives de financement durable, un dialogue franc sur la manière dont les mécanismes de financement peuvent être appliqués aux questions liées aux espèces sauvages, ainsi que des orientations futures pour la poursuite des travaux.

Les participants ont convenu que la table ronde serait présidée par Mme Higuero.

Séance – Préparer le terrain : présentation de l'étude sur la finance durable au service de la conservation des espèces sauvages

Lors de cette présentation générale, Randall Kramer, un consultant mandaté par le Secrétariat CITES, a résumé son document de synthèse intitulé « [Mobilisation d'un financement durable en faveur de la conservation des éléphants d'Afrique](#) », communiqué à l'avance aux participants de la table ronde. Il a fait la synthèse des grands thèmes abordés lors de ses entretiens de fond et partagé un certain nombre de citations représentatives de ses travaux. M. Kramer a expliqué que l'importance de l'économie basée sur les espèces sauvages en Afrique était de plus en plus reconnue. Il a également exposé les concepts clés présents dans la littérature sur la finance de la conservation, évoqué l'utilisation de cinq approches innovantes en matière de finance de la conservation des espèces sauvages, et abordé la manière dont chacune de ces approches pourrait être appliquée à la conservation des éléphants. La dernière partie de son intervention a porté sur les conditions favorables qui pourraient favoriser un investissement plus conséquent des secteurs public et privé dans la conservation des espèces sauvages.

Séance – Besoins et préoccupations en ce qui concerne le financement des efforts de conservation des espèces sauvages

Au cours de cette séance, des présentations ont été faites par la Namibie, le Zimbabwe, le Kenya, la Côte d'Ivoire et le Congo. Les représentants des organes de gestion CITES de chaque pays ont exposé leurs besoins et leurs priorités.

Namibie : M. Colgar Sikopo a souligné que les conflits homme-éléphant et la perte de connectivité des habitats sont les deux grandes priorités de la Namibie en matière de conservation. Des cas de conflits homme-éléphant sont signalés chaque jour. Le braconnage a considérablement diminué ces dernières années. Certains conservatoires reçoivent des incitations financières lorsqu'ils mènent des activités de conservation, comme l'entretien des

corridors utilisés par les éléphants. La Namibie souhaiterait autoriser l'utilisation durable des éléphants, et M. Sikopo a indiqué qu'il était nécessaire d'augmenter le nombre de patrouilles, de créer des points d'eau, d'assurer une surveillance générale des éléphants et de mettre en place des systèmes d'alerte précoce. Le fonds fiduciaire pour les produits de la chasse, créé par le Parlement grâce à la vente de gibier, permettra de futures injections dans les fonds d'investissement dédiés aux efforts de conservation.

Zimbabwe : Mme Patience Gandiwa a indiqué que son pays gérait sa population d'éléphants grâce à une approche écosystémique et au recours à une organisation semi-publique (l'Autorité de gestion des parcs et de la faune sauvage du Zimbabwe). Les conflits homme-éléphant constituent le plus grand défi à relever et le pays veut sécuriser un plus grand territoire pour la migration des éléphants. Le braconnage a connu une tendance à la baisse, de nombreuses ressources étant déployées pour maintenir des troupes sur le terrain et motiver les communautés à coexister avec les éléphants. Le pays est à la recherche d'une approche multi-échelle et multi-facettes pour assurer la conservation des espèces sauvages et a besoin d'un financement plus fiable sur le long terme pour veiller à la conservation des éléphants.

Kenya : M. Patrick Omondi a présenté un recensement national, récemment terminé. Celui-ci a révélé une population de plus de 36 000 éléphants, un chiffre multiplié par deux depuis 1989. Le pays est confronté à de très nombreux conflits homme-éléphant en raison de la croissance de la population humaine et des changements d'utilisation des terres. Il a beaucoup investi dans la lutte contre la fraude, ce qui a permis de réduire considérablement le braconnage, mais la demande d'ivoire persiste. Malheureusement, la sécheresse récente a contribué à une mortalité importante des espèces sauvages, notamment des éléphants. Le pays travaille actuellement à un nouveau plan d'action national pour les éléphants qui cherchera en priorité à limiter les conflits homme-éléphant. Il est à la recherche de financements durables pour ses efforts de conservation, comme les paiements pour services liés aux écosystèmes, les crédits carbone, l'augmentation des financements publics et les partenariats public-privé.

Côte d'Ivoire : Mme Salimata Koné Tondossama a indiqué que le pays comptait une population d'environ 500 éléphants, 80 % d'entre eux vivant dans des zones protégées. Les conflits homme-éléphant sont le grand défi à surmonter en matière de conservation, avec de nombreux cas de dommages agricoles et de personnes blessées ou tuées. Le braconnage a nettement diminué, en partie grâce à l'intensification des efforts de lutte contre la fraude et de l'activité judiciaire. Le pays ne dispose pas de bonnes données de surveillance, mais sait que la faune sauvage traverse les frontières. Il fait face à de nombreuses difficultés pour financer ses efforts de conservation et ne dispose pas des capacités adéquates pour rédiger des propositions de financement.

Congo : M. Jean Bosco Nganongo a indiqué qu'avec sa grande superficie forestière, le pays dispose d'un excellent environnement pour les éléphants et les autres espèces sauvages. Les conflits homme-éléphant ont augmenté en raison de l'accroissement de la population humaine. Le pays fait également face à des difficultés engendrées par le changement climatique et les troubles civils. Le pays a développé un plan d'action national pour les éléphants qui prévoit une

stratégie d'atténuation des conflits homme-éléphant, des efforts continus pour réduire le braconnage et le trafic d'ivoire, et des efforts visant à promouvoir la connectivité des habitats entre les grands massifs forestiers. Parmi les autres priorités figurent la création d'un inventaire national des éléphants, le renforcement des capacités institutionnelles et des capacités de gestion, et l'amélioration de la coopération transfrontalière en matière de conservation des éléphants.

Séance – Exemples de solutions de financement pour la conservation des espèces sauvages

Deux intervenants ont mené cette séance.

Elisson Wright, Banque mondiale, « Wildlife Conservation Bond » (obligation pour la conservation des espèces sauvages)

M. Wright a commencé par noter que nous souhaitons tous consacrer plus d'argent à la nature. Avec toutes les difficultés auxquelles nous faisons face, il nous faut augmenter le montant total des sommes investies dans la conservation de la biodiversité. Même si les subventions et les prêts concessionnels sont importants, il faudra faire appel à de nouvelles approches pour combler le déficit de financement en matière de biodiversité. La conservation des espèces sauvages protège un bien commun universel, mais son financement doit faire face à la concurrence d'autres priorités, comme la santé, l'éducation et les infrastructures. M. Wright a ensuite évoqué le développement du Wildlife Conservation Bond, conçu pour apporter un financement supplémentaire à deux sites de conservation des rhinocéros en Afrique du Sud, sélectionnés parmi 130 sites potentiels. Au mois de mars de cette année, la banque a émis une obligation de 150 millions de dollars. Les coupons sacrifiés sont utilisés pour financer les efforts de conservation des rhinocéros, une grande partie du financement se concentrant sur les parcs. Les primes versées aux investisseurs à l'échéance de l'obligation proviendront du financement fourni par le FEM, et leur montant dépendra de ce qu'il advient des populations de rhinocéros. Cette caractéristique transfère le risque lié aux résultats aux investisseurs. La plupart des acheteurs de l'obligation venaient des États-Unis et d'Europe. Certains étaient des investisseurs en quête d'impact, d'autres des personnes très fortunées. Le suivi et l'évaluation étaient essentiels pour attirer les acheteurs.

Pour pouvoir répliquer cet instrument, il faudra disposer (1) d'une organisation ayant fait ses preuves en matière de conservation, (2) d'investisseurs prêts à bloquer des fonds pendant un certain temps, (3) d'une organisation capable d'émettre une obligation, comme la Banque mondiale, une autre banque ou un gouvernement, et (4) d'une entité chargée de verser les paiements sur présentation de résultats en matière de biodiversité. Les marchés n'ont pas encore fixé de prix pour la biodiversité : des subventions ou des fonds publics sont donc nécessaires pour payer les avantages de la biodiversité.

Indekhwa Anangwe, African Wildlife Foundation, « A-PACT – Vue d'ensemble »

Mme Anangwe a décrit l'A-PACT (*A Pan-African Conservation Trust*). Nouveau fonds d'affectation spéciale pour la conservation, il a pour vocation de devenir un mécanisme de financement dirigé par l'Afrique pour orienter les financements internationaux et africains vers les aires protégées et les zones de conservation du continent africain. Ce fonds a été créé en réponse aux besoins évoqués par le forum des Directeurs des Aires Protégées d'Afrique (APAD) en vue de garantir un financement durable et suffisant aux 8 609 aires protégées et zones de conservation d'Afrique. Il a été imaginé comme un fonds hybride doté de trois composantes : une dotation, un fonds d'amortissement, et un fonds d'investissement pour mobiliser des capitaux privés. Une étude de faisabilité, récemment achevée, a confirmé le choix du modèle hybride et recommandé une structure de gouvernance, en cours d'établissement. La conception et la collecte de fonds sont en cours, et le lancement officiel est prévu pour septembre 2023.

Discussions en petits groupes (1) – Générer des sources de revenus pour la conservation des espèces sauvages

La journée s'est terminée par une séance au cours de laquelle les participants se sont répartis en 2 groupes francophones et 2 groupes anglophones. Ceux-ci, appuyés par des facilitateurs du PNUE et du Secrétariat CITES, ont été invités à débattre sur les points suivants :

1. Quels sont vos besoins de financement non satisfaits en matière de conservation qui gagneraient à obtenir un financement durable ?
2. Au vu des différents mécanismes de financement présentés dans le tableau 3¹ de l'[étude](#), quel mécanisme serait le plus faisable pour appuyer les efforts de conservation de votre pays ? Pourquoi ?

Jour 2 – 28 octobre 2022

Séance – Conclusions tirées des discussions en petits groupes

Question 1 – Les difficultés en matière de conservation

Les groupes ont indiqué que, même si la situation différait d'un pays à l'autre, le conflit homme-éléphant restait le plus gros défi à relever, quelle que soit la taille de la population d'éléphants dans le pays. Pour y remédier, il est impératif de mettre en place des politiques de compensation efficaces et de créer des moyens d'existence alternatifs. Un autre défi à relever concerne la perte de connectivité des habitats, une dynamique qui favorise les conflits homme-éléphant. Les solutions coûtent cher et impliquent de protéger les corridors existants et de rétablir les corridors disparus. L'abattage illégal d'éléphants a ralenti dans de nombreux pays d'Afrique orientale et australe, mais reste un problème dans d'autres régions. Les groupes ont

¹ Les mécanismes de financement étudiés étaient les suivants : les paiements pour services liés aux écosystèmes (PSE), les crédits de compensation carbone, les obligations vertes/obligations pour la conservation de la vie sauvage, les échanges dette-nature et les fonds d'affectation spéciale pour la conservation.

indiqué que les États de l'aire de répartition doivent tous continuer à faire preuve de diligence pour lutter contre la fraude et renforcer les lois et les réglementations.

Il est également nécessaire de renforcer la surveillance et les inventaires, car plusieurs États de l'aire de répartition ne connaissent pas bien la taille et la localisation de leurs troupes d'éléphants. Les groupes ont en outre admis qu'il était nécessaire de renforcer les capacités des organismes de conservation en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles sciences et technologies. Les groupes ont enfin mentionné que le changement climatique rendait la conservation plus difficile, car il encourage les éléphants à se déplacer davantage à la recherche d'eau et de nourriture, ce qui a un impact sur l'homme et les autres espèces. Pour répondre à ces besoins, il faut disposer de ressources financières beaucoup plus conséquentes que celles disponibles à ce jour.

Question 2 – Les différents mécanismes de financement

Les groupes de discussion ont présenté toute une variété de commentaires sur les différents mécanismes, et il est apparu clairement que certaines approches étaient probablement plus faciles à mettre en œuvre dans certains pays que dans d'autres :

Paiements pour services liés aux écosystèmes (PSE) – Les groupes de discussion ont fait preuve d'un grand intérêt pour les PSE, peut-être parce que ce mécanisme existe depuis un certain temps et qu'il est bien connu de nombreuses personnes travaillant dans le domaine de la conservation. En termes de faisabilité, tous les groupes ont classé ce mécanisme en première ou deuxième position. Ils ont indiqué que plusieurs États de l'aire de répartition avaient choisi d'intégrer ce mécanisme de financement dans leurs programmes de conservation. Le fait que la plupart des programmes de PSE soient financés par des donateurs ou des gouvernements les préoccupe cependant, car cela signifie qu'ils ne sont pas forcément durables.

Trois groupes de discussion se sont montrés favorables aux crédits de compensation carbone. Étant donné le montant disponible très important pour financer l'action climatique au niveau mondial, cette approche s'annonce prometteuse pour augmenter les fonds disponibles pour la conservation si un lien clair peut être établi avec le stockage du carbone. L'un des groupes a déclaré que tous les États de l'aire de répartition devraient utiliser cette approche pour atténuer le changement climatique et financer les activités de conservation.

Les fonds d'affectation spéciale pour la conservation (FASC) ont été considérés comme faisables par trois groupes de discussion, et placés en première position par deux groupes. Plusieurs commentaires ont évoqué les caractéristiques souhaitables de cette approche, à savoir la fiabilité et la durabilité des flux financiers. Il a été noté que l'une des difficultés des FASC consiste à décider de la provenance de l'investissement. Si l'investissement provient de bailleurs de fonds, le FASC peut engendrer un flux de capitaux sur une période plus longue que les 5 ans habituellement associés aux projets financés par ces donateurs.

Échanges dette-nature – Trois des quatre groupes de discussion ont estimé qu'il s'agissait là d'une approche faisable qui devait être étudiée plus avant. Un groupe a mentionné qu'elle

pourrait s'avérer particulièrement intéressante pour investir dans les infrastructures. Une réserve s'impose toutefois, à savoir qu'un certain nombre d'États de l'aire de répartition de l'éléphant sont désormais considérés par la Banque mondiale comme des pays à revenu intermédiaire et qu'ils n'ont probablement donc pas droit aux échanges de dettes.

Obligations pour la conservation de la vie sauvage – Deux groupes ont inscrit les obligations pour la conservation de la vie sauvage sur leur liste d'approches faisables. D'autres ont indiqué que cette approche était trop récente pour qu'ils puissent juger si cette manière de récolter des fonds était faisable dans leur pays.

Autres mécanismes – Plusieurs autres approches visant à générer des revenus ont été mentionnées par différents groupes. Il s'agit notamment des taxes touristiques, d'autres taxes et d'efforts de soutien aux activités économiques basées sur les espèces sauvages, y compris la possibilité pour les communautés de s'autofinancer.

Séance – Exemples de solutions de financement dans d'autres domaines pertinents pour la durabilité de l'environnement

Zhengzheng Qu, PNUF, « Financement de l'action climatique et biodiversité »

Mme Qu a commencé par déclarer qu'il fallait chercher des solutions communes pour relever les multiples défis qui se présentent – alimentation, climat, dégradation des sols et biodiversité. Nous devrions examiner les points communs entre les projets en lien avec le climat et ceux en lien avec la biodiversité, ainsi que leurs retombées positives communes. Il faut pour cela s'appuyer sur une planification et une programmation intégrées ainsi que sur la recherche de différentes sources de financement. Elle a ensuite présenté quatre exemples de projets en se basant sur son expérience avec le Fonds vert pour le climat (GCF).

1. Bhutan for Life : Ce projet est un bon exemple de financement à long terme pour l'action climatique. Versé par le GCF, il vise à offrir des retombées positives en matière de stockage du carbone et à protéger la biodiversité, dans un pays dont 51 % du territoire est classé comme zone protégée. Le projet répond également aux besoins des communautés en termes de moyens d'existence et de conflits homme-faune sauvage (tigres et léopards).
2. Initiative de financement vert inclusif – la Grande Muraille verte : Ce projet implique 13 nations africaines et cherche à promouvoir une agriculture à faibles émissions, résiliente au changement climatique et caractérisée par de petites exploitations. Il se base sur la finance verte : des prêts concessionnels (taux d'intérêt plus bas et prêts plus longs) aux banques locales, qui accordent ensuite des prêts aux agriculteurs locaux. L'un des objectifs majeurs du projet est de renforcer la cohérence et la complémentarité de l'action climatique en Afrique.
3. Volet d'investissement du Fonds mondial pour les récifs coralliens : Ce projet crée un fonds de capital-investissement pour encourager les investissements dans l'économie

bleue de 17 pays d'Afrique, d'Asie-Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes. Il se concentre sur l'écotourisme ainsi que sur la réduction de la surpêche et de la pollution causée par les eaux usées. Il s'appuie sur le financement concessionnel du GCF pour attirer d'autres investisseurs.

4. Assurance des récifs coralliens et des mangroves : Ce projet propose une assurance aux communautés en cas de dommages causés aux récifs coralliens par le changement climatique. Lorsque les récifs sont endommagés, les fonds sont débloqués pour que les communautés puissent réparer ces dommages et en éviter de futurs. Une approche similaire pourrait-elle être mise au point pour les dommages occasionnés par les conflits homme-faune sauvage ?

Juan Jose Dada, FMO – Banque néerlandaise de développement, « Le rôle des banques de développement »

M. Dada a commencé par présenter une vue d'ensemble de la FMO, une banque orientée vers le secteur privé et qui se concentre sur l'innovation. Ses activités s'alignent sur les ODD et la banque comprend qu'elle doit tenir compte de la nature dans le cadre de ses opérations. La FMO se concentre sur l'autonomisation des entrepreneurs locaux dans trois secteurs : l'agriculture, l'énergie et la banque. Ce sont trois secteurs clés, essentiels au progrès économique, environnemental et social. La FMO opère sur les marchés émergents de 85 pays pour soutenir la création d'emplois et générer des revenus.

Le personnel de la banque tient à faciliter la création de marchés. Il aide notamment les petites entreprises à se développer en rendant les investissements possibles. Pour ce faire, il utilise des financements mixtes, s'appuyant sur des fonds publics et philanthropiques pour catalyser les investissements du secteur privé. L'unité de base est une entreprise unique, par exemple une société d'écotourisme qui souhaite se développer en utilisant des pratiques durables. La FMO l'aide à obtenir un prêt auprès d'une banque locale.

La FMO propose également des obligations vertes, des obligations durables et des garanties vertes. La FMO gère en outre plusieurs fonds publics, dont le Fonds néerlandais pour le climat et le développement, qui s'associe à d'autres organisations pour financer des projets d'adaptation et d'atténuation du changement climatique dans les pays en développement.

Séance – Des financements innovants pour la conservation des espèces sauvages

Walid Al Saqqaf, Rebalance Earth, « Créer des marchés pour la biodiversité »

M. Al Saqqaf a commencé sa présentation par une discussion sur l'interconnectivité des problèmes auxquels notre société est confrontée, comme le changement climatique, la perte de biodiversité, la pauvreté et l'extinction des espèces. Rebalance Earth propose d'aborder ces problèmes de manière holistique. L'organisation se concentre sur les espèces clés, à commencer par les éléphants de forêt, qui assurent des services écosystémiques. Les éléphants

aident à capturer le dioxyde de carbone en perturbant la forêt, en dispersant les graines et en consommant de préférence certaines espèces.

Rebalance Earth crée actuellement une plateforme permettant aux investisseurs d'acheter ces services écosystémiques, d'enrichir la biodiversité et de soutenir les communautés locales. Comment ? Les acheteurs (sociétés, ménages et autres) achètent des crédits, à raison de 40 dollars par jour. Si les capteurs signalent la présence d'un éléphant un jour donné, puis à nouveau 2 mois plus tard, la plateforme produit un crédit carbone valable 2 mois et le propose à la vente. Les bénéficiaires vont aux gardes forestiers, soutiennent les villages et alimentent un fonds de micro-investissement pour les femmes qui créent leur propre entreprise. Tout ceci est inscrit sur une blockchain pour garantir la traçabilité et la transparence. L'acheteur a accès à un tableau de bord, où il peut acheter les crédits. Rebalance Earth crée des jetons qui montrent comment les paiements permettent de financer les salaires des gardes forestiers, les fournitures scolaires, les fonds de microcrédit, etc. Son approche nécessite l'approbation et la coopération du gouvernement, ainsi que des données scientifiques. L'organisation prévoit de lancer un projet pilote l'année prochaine pour montrer que des entreprises achèteront les crédits et que cela se traduira ensuite par des actions sur le terrain.

Gaurav Gupta, PNUE, « Financer la conservation et le rétablissement des espèces sauvages »

Selon M. Gupta, l'un des grands défis à relever à l'échelle mondiale serait de réussir à débloquer des financements pour la nature, afin de résoudre les crises de la biodiversité et du climat et d'améliorer le bien-être socio-économique des communautés locales. Pour remplir nos objectifs en matière de biodiversité, nous avons besoin des financements du secteur privé, car les financements publics ne sont pas suffisants. L'investissement d'impact fait très bien l'affaire au niveau d'un projet, mais nous avons besoin de quelque chose d'autre pour la conservation au niveau du paysage. Ce type de financement de grande ampleur dépend de plusieurs facteurs. Une obligation souveraine fonctionnera dans un pays comme l'Inde, mais pas dans les pays à forte dette. Ces derniers doivent s'appuyer sur un autre type d'obligation.

Des conversations avec les gouvernements et diverses organisations en Thaïlande, en Malaisie et au Cambodge permettent actuellement la mise au point de l'obligation pour le rétablissement du tigre. L'approche consiste à réunir les parties prenantes afin d'identifier les menaces et de préparer un plan d'activités pour le coût des interventions (tourisme, lutte contre la fraude, gestion des conflits homme-faune sauvage, gestion forestière, etc.) et à discuter de la manière d'obtenir des crédits biodiversité et des crédits carbone vérifiés afin de générer les revenus nécessaires pour couvrir ces coûts. Lorsque les activités commencent à être mises en œuvre, le programme vend des crédits et verse les recettes aux investisseurs. Il faut commencer par des fonds de donateurs comme le FEM ou le GCF pour démontrer la faisabilité du concept, puis attirer d'autres investisseurs. L'avantage d'inclure plusieurs pays dans une seule obligation est que la mauvaise performance d'un pays donné est compensée par la performance des autres pays. L'investissement potentiel attendu pour l'obligation pour le rétablissement du tigre est de 750 millions de dollars. Il permettra de protéger au moins 4 sites sources, ainsi que 9 millions d'hectares d'écosystèmes ou plus, qui bénéficieront aux

populations et à l'économie. Les investisseurs institutionnels potentiels sont les fonds de pension, les fonds d'assurance et les banques d'investissement. L'intérêt des entreprises peut s'aligner sur le futur cadre de la *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures* (TNFD, groupe de travail sur la communication des informations financières liées à la nature).

Richard Diggle, WWF Namibie, « Programme Wildlife Credits en Namibie »

M. Diggle a expliqué que Wildlife Credits est un programme conçu en partenariat avec l'Association namibienne des organisations de soutien à la gestion des ressources naturelles à l'échelon local (NACSO), le ministère de l'Environnement et du Tourisme et les communautés locales. Conçu comme un moyen de rémunérer les gardiens des espèces sauvages en échange de résultats vérifiables en matière de biodiversité, il s'agit d'un mécanisme qui apporte une reconnaissance à ceux qui assurent la gérance des espèces sauvages pour protéger la biodiversité, un bien commun universel. Le fait de rémunérer les performances s'avère un moyen plus efficace d'atteindre les objectifs de conservation, car ce sont les résultats qui sont récompensés et non les efforts. Cette approche nécessite des produits, une structure institutionnelle, un modèle économique, des marchés et des technologies. Notre approche se base sur un financement mixte, utilisant des fonds philanthropiques et des fonds de développement pour attirer d'autres investisseurs.

Les conservatoires namibiens ont alloué 4 millions d'hectares aux efforts de conservation. Si l'on peut prouver qu'une zone est intacte et que les espèces sauvages y sont présentes, les gens seront prêts à payer. Mais il faut que le produit fasse preuve de rigueur. En ce qui concerne la tarification, les conservatoires reçoivent un paiement de base, ainsi qu'une prime. Nous utilisons une valeur de substitution pour les espèces sauvages. Pour les paysages, ce sont le nombre d'hectares, l'indice de biodiversité et la présence qui peuvent être utilisés pour calculer la prime. Il est essentiel de parvenir à un accord avec les institutions : en l'absence de législation donnant des droits aux conservatoires sur les espèces sauvages, les Wildlife Credits ne fonctionneraient pas. La technologie, notamment les images satellites et les pièges photographiques, joue également un rôle important dans la surveillance des performances des efforts de conservation. L'application SMART permet de déterminer le niveau de gestion et de patrouille sur le terrain. Nous travaillons avec Deloitte Allemagne, qui est en train de concevoir un tableau de bord basé sur l'intelligence artificielle pour évaluer les performances des produits liés aux espèces sauvages. Nous collaborons également avec une société nommée *wadappt* en vue de lancer des certificats de biodiversité, qui feront passer la fiabilité des rapports à l'étape supérieure.

Nous avons commencé par lancer des versions pilotes de six projets d'observation de la faune et d'un projet de corridor écologique. Ces cinq dernières années, nous avons versé 30 000 dollars en moyenne chaque année. Nous sommes maintenant en train de concevoir d'autres projets, le plus important étant Wildlife Landscapes, qui pourrait notamment permettre de sécuriser les 4 millions d'hectares dédiés à la conservation mentionnés plus haut. En résumé, la vision de Wildlife Credits est de changer le financement de la conservation afin qu'il soit au service des espèces sauvages comme de leurs gardiens.

Discussions en petits groupes (2) – Comment devenir de meilleurs partenaires commerciaux ?

Lors de cette deuxième séance de travail en petits groupes, les quatre groupes ont été invités à discuter des points suivants :

1. Comment classeriez-vous les différentes conditions² détaillées dans la section 6 de l'[étude](#) – lesquelles sont les plus faisables et lesquelles sont les plus difficiles ?
2. Selon vous, existe-t-il d'autres conditions qui rendraient la conservation des espèces sauvages dans votre pays plus attrayante pour les bailleurs de fonds ou le secteur privé ?

Conclusions tirées des discussions en petits groupes

Après avoir discuté des différentes conditions favorables, chaque groupe de discussion a présenté ses conclusions. Les groupes ont tous eu recours à un processus de vote pour classer les conditions de la plus faisable à la plus difficile.

La [sensibilisation](#) a été considérée comme très faisable par 3 groupes sur 4.

La [participation des communautés locales](#) a été jugée faisable et très importante. Un groupe a fait remarquer que les communautés locales devaient être impliquées pour que la conservation soit efficace.

L'[amélioration de la coordination intersectorielle](#) a été jugée comme assez difficile ou très difficile par trois groupes. Dans le même temps, ils ont également reconnu que c'était une condition très importante. Les discussions ont permis de noter que les difficultés de coordination pouvaient résulter d'intérêts cloisonnés, de préoccupations concurrentes et de cultures différentes d'un secteur à l'autre.

La [définition de politiques et de règlements](#) visant à accélérer les investissements du secteur privé a suscité des réponses diverses, certains la considérant comme facile, d'autres comme difficile. Un groupe a fait remarquer qu'il faut beaucoup de temps pour changer de politique. Tous les groupes ont jugé qu'il était difficile d'[améliorer les systèmes de suivi](#), mais ils comprennent également que c'est un point nécessaire pour attirer des financements carbone et d'autres financements extérieurs.

Trois groupes ont estimé qu'il était difficile de [profiter d'organisations internationales au pouvoir catalytique](#). Un groupe a déclaré que cela dépendait de la politique du gouvernement. Enfin, la [mobilisation des ressources financières nationales](#) a été considérée comme très difficile par tous les groupes. Deux groupes ont indiqué que les gouvernements n'accordaient

² Pour rappel, les conditions favorables évoquées par l'étude étaient les suivantes : mieux sensibiliser au rendement économique des investissements pour la conservation, faire participer les communautés locales à la planification et à l'application des projets, améliorer la coordination intersectorielle, définir des politiques et des règlements pour accélérer les investissements du secteur privé, améliorer les systèmes de suivi des performances en matière de conservation et de l'évolution des stocks de carbone, profiter d'organisations internationales au pouvoir catalytique, et mobiliser les ressources financières nationales pour la conservation.

généralement qu'une faible priorité à la conservation. Les aires protégées sont sous-financées et mal appréciées (des opérations de sensibilisation sont donc nécessaires).

Les groupes n'ont pas eu beaucoup de temps pour discuter d'autres conditions favorables, mais ils en ont mentionné deux : (1) l'implication d'un plus grand nombre de parties prenantes dans les efforts de sensibilisation et la recherche de financement, et (2) un recours accru aux partenariats public-privé. Ces deux conditions ont été jugées faisables et importantes pour accroître les investissements dans la conservation des espèces sauvages.

Séance finale – Perspectives d'avenir et clôture

Lors de la dernière séance, M. Kramer a résumé ces deux journées de discussion et apporté quelques réflexions. Selon lui, il est clair que de nombreux points communs existent quant aux difficultés rencontrées par les différents États de l'aire de répartition, bien que l'on observe des variations d'un État à l'autre, apparemment en lien avec la taille des populations d'éléphants, à l'importance du tourisme et à la géographie. Les conflits homme-éléphant se sont toutefois révélés la préoccupation numéro un, quel que soit le pays. Le coût de la conservation des éléphants incombe en grande partie aux communautés, qui n'en retirent que peu de bénéfices. D'autres défis sont à relever en matière de conservation : il faut maintenir et restaurer la connectivité des habitats, accorder une attention soutenue à la lutte contre l'abattage illégal des éléphants, renforcer les lois et les règlements, renforcer les capacités des agences, améliorer le suivi et l'entreposage des stocks d'ivoire, et faire face au changement climatique. Tous ces défis coûtent cher et il est impossible d'y répondre pleinement en s'appuyant uniquement sur les budgets existants et les apports périodiques de donateurs à certains projets.

Les différents mécanismes de financement pour la conservation étudiés lors de cette réunion ont suscité un intérêt considérable, notamment les paiements pour services liés aux écosystèmes, les crédits de compensation carbone et les fonds d'affectation spéciale pour la conservation. Les obligations pour la conservation de la vie sauvage et les échanges dette-nature ont également suscité de l'intérêt, mais il est probable qu'elles soient moins faciles à mettre en œuvre de manière uniforme dans tous les États de l'aire de répartition.

Au cours de la réunion, les participants ont également discuté de mécanismes financiers autres que les cinq mis en avant. L'un d'entre eux, l'investissement à impact, se définit comme des investissements réalisés dans l'intention de générer des retombées sociales et environnementales positives tout en obtenant un retour financier. Nous parlons d'investissement à impact lorsqu'il s'agit, par exemple, de développer l'économie basée sur les espèces sauvages grâce à des investissements privés dans l'écotourisme ou dans d'autres entreprises basées sur les espèces sauvages. Un autre exemple mentionné pour illustrer l'investissement à impact : lorsque des banques de développement investissent dans des entreprises agricoles situées à proximité de zones protégées, en exigeant que celles-ci respectent des conditions environnementales et sociales qui contribuent à la réalisation des ODD. Les participants ont également discuté de l'utilisation des taxes liées à la biodiversité, et

notamment d'un changement récent apporté aux lois sur l'impôt sur le revenu en Afrique du Sud, qui vise à encourager la création de zones de conservation privées.

Lors de la séance de commentaires à la fin de la réunion, les participants à la table ronde ont fait plusieurs observations et suggestions :

- À l'avenir, il faudrait inviter les agents des ministères des Finances aux réunions et discussions comme celle-ci.
- Il serait très utile de diriger l'attention de nos dirigeants sur le financement de la biodiversité (comme c'est déjà le cas pour le financement de l'action climatique).
- Il convient d'étudier la possibilité d'une collaboration sur le financement de la biodiversité entre différents accords multilatéraux sur l'environnement (AME).
- Les États de l'aire de répartition ont besoin d'un soutien technique et d'un cadre pour mettre en œuvre ce dont nous avons discuté lors de cette réunion. La coordination entre les divers organismes ainsi qu'avec le PNUD est également importante.
- Le financement de l'action climatique est désormais inclus dans les processus de planification de nombreux pays. Il convient de faire de même pour le financement de la biodiversité.

Dans son allocution de clôture, Mme Higuero s'est dite impressionnée par le nombre de participants qui se sont joints à la réunion en personne et en ligne, et leur a exprimé sa gratitude. Dès que le Secrétariat aura reçu un mandat solide de la part de la Conférence des Parties, elle espère poursuivre ces travaux pendant la période intersessions, notamment en étudiant certains projets pour répondre aux besoins urgents et en menant des travaux à long terme sur plusieurs approches financières. Elle souhaiterait que davantage de fonds aillent directement aux pays et aux communautés, et espère que certaines des approches étudiées lors de cette table ronde pourront y contribuer et accéléreront le flux des capitaux.

Mme Higuero a souligné que nous devons élargir la base de financement globale pour combler le déficit de financement en matière de conservation de la biodiversité et parler davantage de l'importance financière de la nature avec les acteurs du monde de la finance, leur rappelant que des investissements à l'échelle locale peuvent avoir des retours positifs à l'échelle mondiale.

Table ronde de la CITES : le financement durable de la conservation de l'éléphant d'Afrique
27-28 octobre 2022, siège du PNUE (Gigiri), salle de conférence 9
 Projet d'ordre du jour provisoire

1er jour, 27 octobre 2022

Heure	Point de l'ordre du jour
10:00-10:30	Ouverture et présentation <ul style="list-style-type: none"> - Ivonne Higuero, Secrétaire-Générale CITES - Lisa Farroway, Chef, Programme mondial pour la vie sauvage , Banque Mondiale Présentation de la table ronde : informations générales, objets, résultats attendus
10:30-11:30	Planter le décor: Vue d'ensemble de l'étude concernant le financement durable de la conservation des espèces sauvages présentation suivie d'une séance de questions-réponses
11:30-11:45	Pause
11:45-13:00	Besoins et préoccupations liés au financement de la conservation des espèces sauvages présentations suivies d'une séance de questions-réponses <ul style="list-style-type: none"> - Côte d'Ivoire, Congo, Kenya, Namibie, Zimbabwe
13:00-15:00	Pause déjeuner
15:00-16:15	Exemples de solutions de financement de la conservation des espèces sauvages Présentations suivies d'une séance de questions-réponses <ul style="list-style-type: none"> - Elisson Wright, Banque Mondiale (l'obligation pour la conservation des espèces sauvages) - Indekhwa Anangwe, African Wildlife Foundation (Fonds d'affectation A-PACT)
16:15-16:30	Pause
16:30-18:00	Débats en sous-groupes (1) : Créer des sources de revenu innovantes et fiables pour la conservation des espèces sauvages

2e jour, 28 octobre 2022

Heure	Point de l'ordre du jour
10:00-10:30	Compte rendu des débats en sous-groupes
10:30-11:30	Exemples de solutions de financement dans d'autres domaines liés à la protection de l'environnement Présentations suivies d'une séance de questions-réponses <ul style="list-style-type: none"> - Zhengzheng Qu, PNUE (financière pour le climat et la biodiversité) - Juan Jose Dada, FMO Banque de développement néerlandaise (Le rôle des banques de développement)
11:30-11:45	Pause
11:45-13:00	Financement innovant de la conservation des espèces sauvages Présentations suivies d'une séance de questions-réponses <ul style="list-style-type: none"> - Richard Diggle, WWF Namibie (Namibia Wildlife Credits) - Walid Al Saqqaf, Rebalance Earth (la création de marchés pour la biodiversité) - Gaurav Gupta, PNUE (la conception d'investissements adaptés à la biodiversité)
13:00-15:00	Pause déjeuner
15:00- 16:15	Débats en sous-groupes (2): Comment devenir de meilleurs partenaires commerciaux
16:15-16:30	Pause
16:30-17:00	Compte rendu des débats en sous-groupes
17:00-18:00	Débat sur la voie à suivre et clôture par la Secrétaire-Générale CITES

**Table ronde de la CITES : « La finance durable au service des espèces sauvages –
Conservation de l'éléphant d'Afrique »
27-28 octobre 2022, siège du PNUE (Gigiri)
Liste des participants³**

Pays/Organisation	Désignation (ministère/département)	Nom
États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique Parties à la Convention		
Afrique du Sud	Département des Forêts, de la Pêche et de l'Environnement SANBI SANParks	Mpho Joel TJIANE Olga KUMALO Jeanetta SELIER Dumisani DLAMINI * Luthando DZIBA * Candice EB * Sam FERREIRA *
Angola	Ministère de l'Environnement, Direction nationale de la biodiversité	Albertina NZUZI *
Bénin	Ministère du Cadre de Vie et du Développement durable, Direction générale Eaux, Forêts et Chasse	Amandine Gnido ASSOGBA* Josue KPETERE
Burkina Faso	Ministère de l'Environnement et des Ressources halieutiques, Direction de la Faune et des Chasses	Idrissa OUEDRAOGO
Cameroun	Ministère des Forêts et de la Faune	Maha NGALIE Liliane Léonie Nadia NHIOMOG
Congo	Ministère de l'Économie forestière et du Développement durable, Direction générale de l'Économie forestière (DGEF)	Jean Bosco NGANONGO Joseph MOUMBOUILOU
Côte d'Ivoire	Ministère des Eaux et Forêts, Direction de la faune et des ressources cynégétiques	Salimata KONE TONDOSSAMA Alex Romaric BAYE TEMOMIN
Éthiopie	Autorité éthiopienne pour la conservation de la faune sauvage	Kumara WAKJIRA Arega Mekonnen ALI
Ghana	Division de la faune sauvage, Commission des forêts	Bernard ASAMOAH- BOATENG Ali MAHAMA
Guinée	Direction nationale des Forêts et de la Faune – DNFF	Nana KOULIBALY
Guinée équatoriale	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, des Forêts et de l'Environnement	Francisca ENEME * Saturnino MENGA *
Kenya	Institut de recherche et de formation sur la faune sauvage du Kenya Service de la faune du Kenya Ministère du Tourisme et de la Faune	Patrick ODUOR OMONDI Shadrack NGENE* Solomon KYALO Idza DZILLA* Darius KAYAGO* Edwin WANYONYI* Monicah NJOGU*
Libéria	Département de la conservation, Autorité du développement forestier	Blamah Sando GOLL*

³ « * » indique que le participant a assisté à la réunion à distance. La présence de certains participants n'a pas été confirmée en raison de problèmes techniques.

Mozambique	Administration nationale des zones de conservation / ANAC	Cornélio COELHO MIGUEL Emilio ZAVA
Namibie	Services scientifiques, ministère de l'Environnement et du Tourisme	Elly HAMUNJELA Colgar SIKOPO
Niger	Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Mahaman Sani MASSALATCHI * Hamidine SALEY *
Nigéria	Département fédéral des forêts	Timothy Daniel JOHN Nkeiruka Tessy IMOIE
Ouganda	Ministère du Tourisme, de la Faune et des Antiquités	Stephen OKIROR Rwetsiba AGGREY
République démocratique du Congo	Organe de gestion CITES, Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN)	Augustin NGUMBI AMURI
Sénégal	Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des sols	Doudou SOW Gorgui SENE
Tanzanie	Division de la faune, ministère des Ressources naturelles et du Tourisme	Fredrick LIGATE
Tchad	Ministère de l'Environnement et de la Pêche, Direction de la Conservation de la faune et des Aires protégées	Theophile YAMTIBAYE Etienne BEMADJIM NGAKOUTOU
Togo	Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Protection de la nature	Kossi AGBODJI Akondo TCHEDRE
Zimbabwe	Autorité de gestion des parcs et de la faune sauvage	Patience GANDIWA Nobesuthu Adelaide NGWENYA
Pays développés Parties à la Convention		
Allemagne	Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Sécurité nucléaire et de la Protection des consommateurs	Rudolf SPECHT *
Belgique	Direction générale Environnement Service Affaires multilatérales et stratégiques, Service public fédéral de la Santé, de la Sécurité de la chaîne alimentaire et de l'Environnement	Miet VAN LOOY *
Chine	Département de la conservation de la faune sauvage, de l'Administration nationale des forêts et des prairies	Ji Wei *
Espagne	Direction générale de la biodiversité, des forêts et de la désertification	Jaime MUNOZ-IGUALADA *
États-Unis d'Amérique	Service américain de la pêche et de la vie sauvage	Matthew LUIZZA *
Royaume-Uni	Ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (Defra)	Elizabeth BIOTT * Dornford RUGG *
Union européenne	Direction générale de l'environnement	Agatha SOBIECH *
Intervenants		
African Wildlife Foundation		Philip MURUTHI Indekhwa ANANGWE Shawn ANDERSEN
Banque mondiale	Pôle Environnement, Ressources naturelles et Économie bleue	Lisa FARROWAY * Elisson WRIGHT *
Fonds mondial pour la nature (WWF) – Namibie		Richard DIGGLE Ingelore KATJINGISUA *
FMO Banque néerlandaise de développement	Département Impact et ESG	Juan Jose DADA *

Rebalance Earth		Walid AL SAQQAF*
PNUE	Unité Climat et finances	Zhengzheng QU Gaurav GUPTA*
Observateurs		
PNUE	Division des écosystèmes	Doreen ROBINSON Julian BLANC Johannes REFISCH
PNUE	Division juridique (Secrétariat du Fonds pour l'éléphant d'Afrique)	Tita KORVENOJA Joyce RIUNGU
Université d'Antananarivo	École de sylviculture	Sarobidy RAKATANARIVO *
Université du Botswana	Institut de recherche sur l'Okavango	Moseki Ronald MOTSHOLAPHEKO
Université du Cap	Département d'économie	Edwin MUCHAPONDWA *
African Leadership University	École de conservation de la faune sauvage	Sue SNYMAN *
Organisateurs		
Secrétariat CITES		Ivonne HIGUERO Thea CARROLL Haruko OKUSU
	Secrétariat MIKE	Tanya MCGREGOR Constant NDJASSI
Consultant pour le Secrétariat CITES	Université de Duke	Randall KRAMER